

# INSTRUCTIONS POUR LE CONSOMMATEUR

**A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure.**

## **AVANT-PROPOS**

Vous venez de prendre possession d'une couverture automatique Roldo produite par Camarol et nous tenons à vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner.

En achetant cette couverture, vous avez choisi le sérieux d'une technologie de pointe, ainsi qu'un produit parfaitement approprié à la couverture et à la protection des piscines.

Toutefois, malgré les propriétés de haut niveau de l'ensemble des éléments constituant cette couverture, celle-ci ne peut apporter entière satisfaction à son utilisateur, sans une scrupuleuse observation des présentes consignes.

# ***NOTICE***

# ***D'UTILISATION***

## Note importante sur la sécurité

-Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et /ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

-Attention : la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et installée conformément aux instructions du fabricant ;

-La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile ;

-Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étranger dans le bassin avant et pendant la manœuvre ;

-Ranger la clef nécessaire pour actionner la couverture hors de portée des enfants ;

-La mise en œuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable ;

-Respecter les hauteurs d'eau défini ;

-Il est interdit de monter, marcher, ou de sauter sur une couverture de sécurité ;

-Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.

-la piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.

-La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.

### **-Apprenez les gestes qui sauvent.**

-Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des premiers secours (France) :

-Pompiers : 18

-SAMU : 15

-Centre antipoison : 05.56.96.40.80

# MANOEUVRE D'OUVERTURE ET DE FERMETURES DU TABLIER

## PRECAUTIONS

**Vérifier impérativement qu'aucune personne n'est dans la piscine lors de la fermeture du tablier. Garder toujours la vue sur le bassin pendant les opérations de mouvement du tablier**

Dans ce sens et pour des raisons évidentes de sécurité, le boîtier de commande à clef a dû être impérativement placé de manière à être en vue de la piscine lors des manœuvres d'ouverture ou de fermeture de tablier.

La commande à clef doit être maintenue en permanence pendant les mouvements du tablier.

Ne jamais laisser les enfants manœuvrer le tablier de la couverture, ni pouvoir accéder à la clef de commande.

Dans tous les cas, il est strictement interdit de nager sous le tablier de la couverture.

**NOTA BENE** : selon le débit de la pompe de filtration, un courant important peut être généré à la surface de la piscine, par les buses de refoulement. Si ce courant est susceptible de freiner la fermeture de la couverture, il est conseillé d'arrêter la filtration durant ces opérations.

## PROCEDURE DE FERMETURE

**-Vérifier impérativement qu'aucune personne n'est dans la piscine.**

-Vérifier également l'absence de tout objet flottant (bouée, ballon, jouet...), risquant de gêner le bon fonctionnement de la couverture.

-Tourner la clef de commande en position « FERME » et la maintenir dans cette position jusqu'à son arrêt automatique en fin de course.

**Garder toujours la vue sur le bassin pendant toute l'opération de fermeture du tablier. Il est impératif de ne pas arrêter le tablier en position intermédiaire, ce qui peut entraîner un risque de coincement de corps au niveau du coffre de volet en cas de baignade. La personne effectuant la manœuvre doit s'assurer au préalable de l'absence de baigneur.**

-Relâcher la clef lorsque le tablier est arrêté. Retirer la clef et la ranger en un lieu inaccessible aux enfants.

**-Fixer les sangles en bout de tablier aux accroches sur le bord du bassin.**

## PROCEDURE D'OUVERTURE

**-Libérer le tablier de ses accroches de sécurité en bout de bassin.**

-Vérifier l'absence sur le tablier de tout objet (ballon, jouet,...), risquant de gêner le bon fonctionnement de la couverture.

-Dans le cas de présence d'un balai automatique, vérifier que le tuyau ou le câble d'alimentation de ce dernier ne puisse pas se prendre dans les spires du tablier, lors de l'enroulement de la couverture.

-Tourner la clef de commande en position « OUVERT » et la maintenir dans cette position jusqu'à son arrêt automatique en fin de course.

**Garder toujours la vue sur le bassin pendant toute l'opération d'ouverture du tablier. Il est impératif de ne pas arrêter le tablier en position intermédiaire, ce qui peut entraîner un risque de coincement de corps au niveau du coffre du volet en cas de baignade.**

-Relâcher la clef lorsque le tablier est arrêté.

# ***CONSIGNES D'EXPLOITATION***

# CONSIGNES D'EXPLOITATION COUVERTURES AUTOMATIQUES ROLDO

## 1 QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau de remplissage doit être vérifiée, surtout dans le cas d'un remplissage à partir de l'eau d'un puits, d'un lac ou d'une rivière.

Il faut s'attacher, notamment, à détecter et à réduire une teneur anormalement importante en ions métalliques : les eaux chargées en fer, cuivre ou manganèse...etc., sont donc à éviter, au risque de voir les métaux se combiner avec l'hydrogène sulfuré pouvant naturellement résulter de matières organiques ou végétales en décomposition.

Cette combinaison peut alors donner naissance à des dépôts de sulfures métalliques susceptibles, à leur tour, d'engendrer la formation de taches

Toutefois et conformément à la norme NF P 90-308 , les matériaux utilisés pour la fabrication des lames composants les tabliers des couvertures ROLDO ont été spécifiquement conçus afin d'éviter toute réaction colorimétrique au contact d'hydrogène sulfuré.

Le T.H. (titre hydrométrique) mesurant la dureté de l'eau, c'est-à-dire sa teneur en calcium et en magnésium, est de préférence inférieure à 20° français.

Un T.H. plus élevé engendre des dépôts de calcaire sur les lames, nuisibles à l'esthétique et à la bonne articulation du tablier.

Par ailleurs, l'utilisateur doit veiller à n'employer que des produits ou système de désinfection des eaux, compatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des couvertures automatiques ROLDO et à une utilisation de ceux-ci en tout point conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes.

A titre indicatif, les dosages moyens des produits désinfectants les plus courants sont indiqués ci-dessous :

CHLORE : taux compris entre 0,7 et 1,2 ppm pH compris entre 7,0 et 7,4

PHBM : taux compris entre 30 et 40 ppm pH compris entre 7,2 et 7,8

BROME : taux compris entre 1 et 2 ppm pH compris entre 7,0 et 8,0

## 2 UTILISATION DE LA COUVERTURE

### 2.1 Niveau d'eau-couverture Tot'im

Dans le cas d'une couverture automatique Tot'im l'utilisation d'un régulateur de niveau et d'un trop-plein sont obligatoires.

Il est primordial de vérifier le niveau d'eau de la piscine avant la mise en service de la couverture automatique, sachant qu'un passage de 30 mm est nécessaire entre le niveau d'eau et la poutre pour la libre circulation du tablier. Un niveau trop haut, conséquence d'un trop-plein obstrué ou inexistant, a pour effet de provoquer le blocage du tablier contre la poutre et d'empêcher son bon fonctionnement et causes de graves dommages aux lames et aux organes mécaniques de la couverture.

Dans le cas d'un niveau trop bas, ne pas faire fonctionner la couverture, à cause des risques de blocage que peut causer le frottement excessif du tablier sur la partie supérieure du mur séparateur du coffre et sur d'éventuels épaulements ou mains-courantes.

Enfin, un niveau d'eau réglé trop haut ou trop bas risque de modifier les paramètres d'ouverture et de fermetures, qui ont été enregistrés lors du réglage initial des fins de course de moto réducteur.

**NOTA BENE** : la norme NF P90-308, traitant de la conception et de la sécurité des couvertures automatiques de piscines, prévoit explicitement que les piscines qui en sont équipées doivent obligatoirement être munie d'un mur séparateur (maçonné ou préfabriqué), isolant le coffre d'enroulement de la couverture automatique, du reste de la piscine.

## **2.2 Niveau d'eau-couverture Totem et Totem box**

Le niveau doit être maintenu à 120mm sous l'arase du bassin.

## **2.3 Ouverture et fermeture du tablier.**

Vérifier impérativement qu'aucune personne n'est dans la piscine lors de la manœuvre de la fermeture du tablier.

Dans ce sens et pour des raisons évidentes de sécurité, le boîtier de commande sécurisée est impérativement placé en vue de la piscine et permet de s'assurer, lors des manœuvres d'ouverture ou de fermeture du tablier, que personne ne pénètre dans la bassin pendant cette opération.

Conformément à la norme NF P 90-308 , le boîtier de commande doit être installé à poste fixe (fixé à un mur...), on doit pouvoir le verrouiller et il doit être à « contact maintenu » pendant la manœuvre de fermeture.

Il faut également vérifier l'absence sur le tablier de tout objet flottant (ballon, jouet,...), risquant de gêner le bon fonctionnement de la couverture.

Dans le cas de présence d'un balai automatique, vérifier que le tuyau ou le câble d'alimentation de ce dernier ne puisse pas se prendre dans les spires du tablier, lors de l'enroulement de la couverture.

Dans tous les cas, il est strictement interdit de nager sous le tablier de la couverture.

**NOTA BENE** : selon le débit de la pompe de filtration, un courant important peut être généré à la surface de la piscine, par les buses de refoulement. Si ce courant est susceptible de freiner la fermeture de la couverture, il est conseillé d'arrêter la filtration durant ces opérations.

## **3 L'ENTRETIEN DE LA COUVERTURE A LA CHARGE DU CLIENT**

La couverture doit faire l'objet d'un entretien régulier, dans le but de prévenir toute dégradation (taches) du tablier en PVC, qui peut être causée par la stagnation de particules lourdes sur le tablier de la couverture (feuilles mortes, débris divers, corps métalliques pouvant générer de la rouille...) ou un encrassement excessif (calcaire, huiles translucides, pollution routière...) de celui-ci.

La stagnation prolongée de matières organiques ou végétales sur le tablier de lames peut engendrer l'apparition de taches de coloris divers, parfois indélébiles.

Un nettoyage profond de la couverture, au minimum deux fois par an lors de la mise en service et de l'hivernage est vivement recommandé.

A cet effet, utiliser un nettoyeur haute pression à eau chaude, associé à un produit détartrant.

Le nettoyage de la couverture ne doit être réalisé qu'à l'aide de produits adaptés et recommandés.

Ces produits de nettoyage ne sont en aucun cas abrasifs ou à base de solvants des PVC.

Tout manquement grave à ces règles élémentaires d'entretien d'une couverture automatique, entraîne le rejet de tout appel en garantie pouvant en résulter.

## **4 L'HIVERNAGE**

### **Réaliser un hivernage actif en faisant circuler l'eau pendant les moments les plus froids de la journée.**

Une piscine reste bien souvent inutilisée, durant la période d'hiver, pendant plusieurs mois. L'hivernage d'une piscine dure, en général, du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante.

Pendant cette période d'hivernage, le bassin doit être protégé des salissures par une couverture d'hivernage de type « filet », laissant passer de pluie et qui protège le tablier de la couverture des chutes de grêles et de feuilles.

Ne pas utiliser de couverture de protection étanche, qui peut venir en contact avec le tablier de la couverture et provoquer des migrations de différents composants du PVC utilisés pour la production des lames.

En cas de risque de gel, une rangée de flotteurs d'hivernage est disposée parallèlement à la largeur de la piscine, à la surface du coffre ou de l'extension de la piscine (si elle en est équipée), ainsi que sur la largeur opposée.

La couverture est déroulée à la surface de la piscine et arrêtée avant d'avoir atteint la ligne de flotteurs d'hivernage.

Dans le cas où il est pris dans la glace, il est formellement interdit d'exercer le moindre effort sur le tablier ou de tenter de faire fonctionner la couverture, au risque de casser les lames et de gravement endommager les organes mécaniques de la couverture.

De même, ne jamais laisser la couverture enroulée sur son axe durant toute la période d'hivernage, ce qui a pour effet de déformer l'axe de façon irréversible, sauf durant les périodes de neiges.

Nous vous conseillons également de confier l'hivernage de votre piscine et de votre couverture automatique à un professionnel qualité, formé à nos produits.

### **4.1 Couverture TOT'IM**

-Ne pas abaisser le niveau d'eau de la piscine. Les eaux de pluie s'évacuent par le trop-plein,

-Effectuer un nettoyage complet de la couverture à l'aide d'un nettoyeur haute pression. Cette opération est à renouveler lors de la remise en service de la piscine et de la couverture automatique,

-Effectuer un balayage complet de la fosse ou de l'extension, avant la mise en hivernage de la filtration.

-Placer une rangée de flotteurs d'hivernage, parallèlement à la largeur de la piscine, à la surface du coffre ou de l'extension de la piscine, ainsi que sur la largeur opposée.

La couverture est déroulée à la surface de la piscine et arrêtée avant d'avoir atteint la ligne de flotteurs d'hivernage. Protéger les skimmers à l'aide de gizmos,

-Installer une couverture d'hivernage laissant passer l'eau de pluie (voir notre produit Totem Clean),

-Protéger les caillebotis en bois des intempéries par un traitement adapté : Lasure, vernis, peinture, huile de lin...etc.

Couper l'alimentation électrique du coffret de commande.(possible reprogrammation des fin de courses en début de saison)

**NOTA BENE** : le moto réducteur ne doit être démonté que si la couverture est déroulée.

## **5 CAS PARTICULIERS**

### **5.1 Poutrelles et caillebotis**

La poutrelle préfabriquée d'une couverture Tot'im, ainsi que les caillebotis en bois ou composite qui lui sont associés, ont essentiellement une vocation décorative, dans le sens où ils viennent isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

En conséquence, ils doivent en permanence rester libre de toute construction, afin de permettre un accès facile et rapide au coffre ou à l'extension.

La charge maximale admissible d'un caillebotis en bois ou en PVC, en appui sur une poutrelle préfabriquée est de 80Kg/m<sup>2</sup>

L'utilisation de la poutrelle et/ou des caillebotis comme plongoir ou comme passage obligatoire pour entrer ou sortir de la piscine, ainsi que l'application d'une charge à l'ensemble poutrelle/caillebotis supérieure à 80Kg/m<sup>2</sup>, sont donc formellement interdits.

### **5.2 Tabliers**

Les lames composants les tabliers de couvertures Roldo, quel que soit leur coloris, doivent en permanence rester en contact avec l'eau de la piscine, afin d'évacuer la chaleur produite par le tablier de lames exposés au soleil.

A défaut, la couverture « surchauffe » et il en résulte une déformation instantanée et irréversible des lames du tablier.

La filtration d'une piscine équipée de lames translucides doit obligatoirement fonctionner durant les heures d'ensoleillement maximum.

An cas de vidange de la piscine, toutes les précautions doivent être prises afin de protéger les lames du soleil et/ou d'une chaleur excessive.

**NOTA BENE** : il est important de noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la norme NF P 90-308 impose une durée de vie minimale de 3 ans pour les lames en PVC composant les tabliers translucides.

### **5.3 Mur séparateurs**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la norme NF P 90-380 impose la présence d'un mur entre le coffre recevant une couverture totem et le reste de la piscine



## 5.4 Couverture Totem

Il est formellement interdit de s'asseoir ou de marcher sur l'axe d'une couverture Totem.

De même, il est rappelé que l'habillage d'une couverture Totem Box, ainsi que lisses en bois ou en PVC qui lui sont associés, ont essentiellement une vocation décorative, dans le sens où ils viennent isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

La charge maximale admissible d'un habillage de couverture Totem Box, équipé de lisse en bois ou en PVC, est de l'ordre de 25 kg/m<sup>2</sup>.

En conséquence, l'utilisation de cet habillage comme plongoir ou banc est totalement proscrite.

## 6. limites d'utilisation

Les couvertures automatiques Roldo ont été conçues et fabriquées pour une utilisation dans le cadre d'une piscine familiale.

Toute autre utilisation (piscine publique ou semi-publique), doit être dûment autorisée par la société Camarol .

Malgré de bonnes propriétés mécaniques, les couvertures automatiques Roldo ne peuvent résister à des agressions extérieures.

Il faut donc éviter :

- le contact direct de la surface du tablier avec des produits désinfectants (chlore, brome...) susceptibles de causer des dommages tels que : décoration irréversible, brûlure et cloquage...

- un poids excessif sur le tablier de la couverture qui a pour effet de le déformer.

- les chocs mécaniques : chute d'objets contondants sur le tablier, pieds de parasol, fortes chutes de grêles...

Nous conseillons de prendre contact avec la compagnie d'assurance, afin de vérifier que le tablier de la couverture automatique Roldo est garanti contre le risque grêle.

Par ailleurs, l'étanchéité des lames composant le tablier de la couverture constitue un facteur essentiel de protection de la couverture Roldo. Cette étanchéité peut être mise en échec suite à un choc mécanique, un orage de grêle...etc.

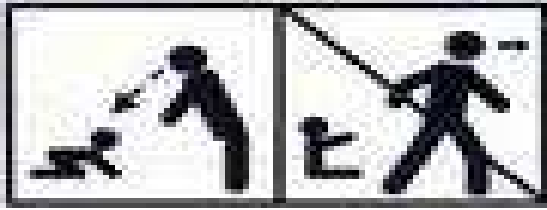
En conséquence, l'étanchéité des lames doit faire l'objet d'un contrôle régulier de la part de l'utilisateur adulte responsable et tout défaut doit être réparé sans délai.

Cette liste de précautions n'est pas exhaustive et nous conseillons vivement, en cas de doute, de ne rien entreprendre sans avoir obtenu l'avis de l'installateur, avec lequel un dialogue fréquent doit être entretenu.

## 7. CONSEILS GENERAUX DE SECURITE

**Avertissement :** la piscine peut constituer un danger grave pour les jeunes enfants (moins de 5 ans). Une noyade est très vite arrivée. Des enfants, à proximité d'une piscine, réclament une vigilance et une surveillance permanentes et actives, même s'ils savent nager.

Dans de telles situations, la présence d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.



**UN ENFANT SE NOIE EN MOINS DE TROIS MINUTES.**

**AUCUN TYPE DE PROTECTION NE REMPLACERA JAMAIS LA SURVEILLANCE ET LA VIGILANCE D'UN ADULTE RESPONSABLE.**

**Apprenez les gestes qui sauvent :** des documents (notices, cassette vidéo...), définissant les premiers gestes à accomplir en cas de noyade, sont disponibles auprès de la FNCESEL.

**Mémoriser et afficher près de la piscine :** le numéro des premiers secours, pompiers (18 pour la France), SAMU (15 pour la France) et centre anti poison (05.56.96.40.80).

### **7.1 Conseils de sécurité propres aux couvertures Roldo**

-Une couverture automatique Roldo ne se substituent ni au bon sens, ni à la responsabilité individuelle de chacun.

Elle n'a également pas pour but de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables.

La vigilance demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants

-La sécurité d'une couverture automatique Roldo n'est assurée que lorsque celle-ci est fermée, verrouillée et qu'elle a été installée conformément aux instructions de pose.

-Une couverture automatique Roldo doit être déroulée à la surface de la piscine, en cas d'absence des utilisateurs adultes responsables, même si cette absence n'est que momentanée.

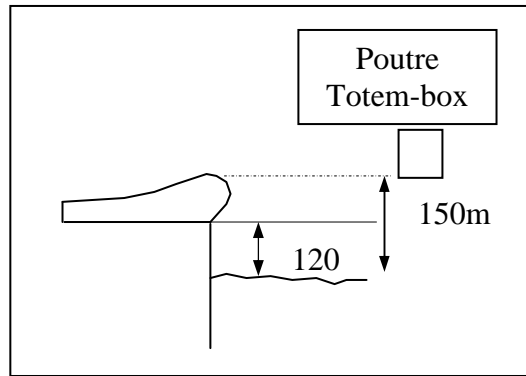
-Une couverture automatique Roldo ne doit être manœuvrée que par un adulte responsable.

-Il est strictement interdit de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.

-En cas d'incident technique, empêchant momentanément la manœuvre de fermeture d'une couverture Roldo, toutes les dispositions doivent être immédiatement prises afin d'empêcher les jeunes enfants d'accéder au bassin et ce, jusqu'à la réparation complète de la couverture.

## **Couverture verrouillée= Sécurité**

-Respecter les hauteurs d'eau défini par le fabricant (généralement 120mm sous l'arase du bassin et 150mm maximum sous la poutre d'un Totem-Box )



***conditions  
générales  
de garantie***

## **CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE COUVERTURES AUTOMATIQUES ROLDO**

Vous avez choisi une couverture automatique Roldo pour équiper votre piscine et nous vous remercions de votre choix.

En achetant cette couverture, vous avez choisi le sérieux d'une technologie de pointe, ainsi qu'un produit parfaitement approprié à la couverture et à la protection des piscines.

Cette couverture automatique a été l'objet de soins tous particuliers, tant au niveau de sa conception, que de sa fabrication, dans le respect des prescriptions des normes applicables en vigueur et, en particulier, de la norme NF P 90-308.

De même, les garanties offertes sur les couvertures automatiques Roldo sont réelles et sérieuses.

### **Remarque importante :**

Les garanties ci-dessus exposées sont exclusivement réservées aux clients professionnels.

Elles ne peuvent, en aucun cas, être invoquées par l'utilisateur final de la piscine.

Toutefois, la mise en jeu de ces garanties suppose que le professionnel a remis et fait signer à son propre client, la notice « consignes d'exploitation », relative à l'utilisation et à l'entretien d'une couverture automatique Roldo.

## **LA GARANTIE SUR LE TABLIER DE LAMES EN PVC**

### **1 Garantie sur la bonne tenue et l'étanchéité des lames**

Les lames en PVC, formant le tablier des couvertures Roldo, sont couvertes par une garantie de 3 an, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un tiers utilisés, des différences de teinte entre les lames anciennes et lames neuves sont normales et naturelles.

### **Sont exclus de la garantie :**

-Les tabliers des couvertures Totem sans coffre, dans la mesure où ceux-ci sont composés de lames translucides solaire.

Il est, en effet, rappelé que ces lames ne peuvent être enroulées et directement exposées au rayonnement solaire.

-Le défaut d'étanchéité des lames, si le nombre de lames non étanches n'excède pas 2% du nombre total de lames composant le tablier de la couverture Roldo.

-Le défaut d'articulation des lames, dans la mesure où celui-ci résulte de dépôts de calcium ou de magnésium, directement causés par le fonctionnement de la couverture dans une eau dont le TH est supérieur à 20° français (voir consignes d'exploitation),

-Le défaut d'articulation des lames, dans la mesure où celui-ci est consécutif à l'accumulation, sur le tablier, de salissures (feuilles mortes, détritiques, sable...), dont la présence résulte d'un défaut notable d'entretien régulier de la couverture automatique (voir nos consignes d'exploitation),

-Le défaut d'articulation des lames, dans la mesure où celui-ci est consécutif à un mauvais réglage des dispositifs de fin de course, limitant automatiquement l'enroulement et le déroulement du tablier de la couverture,

La déformation du tablier de lames, résultant de la stagnation prolongée, à sa surface, d'une importante couche de neige, dans le cas d'une piscine équipée de mains courantes ou d'épaulements,

-La déformation du tablier de lames, résultant d'une baisse importante et intempestive du niveau d'eau, notamment lorsque la piscine est équipée d'épaulements ou de mains courantes,

-Les dégâts causés à une ou plusieurs lames composant le tablier, suite à une tentative d'ouverture de la couverture, alors que celle-ci est fermée et verrouillée,

-Les dégâts causés à une ou plusieurs lames composant le tablier, suite à une tentative de réparation ou de modification exécutée par un opérateur non qualifié.

-Les dégâts causés à une ou plusieurs lames composant le tablier, suite à un orage de grêle, ce risque étant couvert par le contrat multirisque habitation, généralement souscrit par l'utilisateur de la couverture.

-Une déformation et /ou boursoufflement du tablier de lames, résultant de la présence, sous la couverture d'un objet flottant (bouée, jouet, thermomètre, doseur flottant, balai...) et empêchant tout contact des lames, à cet endroit, avec l'eau de la piscine.

-La déformation du tablier ou de l'articulation des lames, résultant de l'emprisonnement d'un objet (bouée, jouet, thermomètre, doseur flottant, balai...), dans les spires de la couverture, lors de son enroulement.

## **2 Garantie sur le risque de taches et de décoloration**

Les couvertures Roldo sont également couvertes par une garantie de 3 ans, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexé au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture.

La garantie couvre les risques de décoloration brutale ou anormales et/ou l'apparition de taches indélébiles, à la surface du tablier de lames.

Toutefois, cette garantie ne peut être invoquée si la surface de lames tachées ou décolorées est inférieure à 10% de la surface totale du tablier de la couverture.

**NOTA BENE :** les lames étant produites par extrusion de PVC pigmenté, une décoloration progressive des lames, dues à l'oxydation des matières colorantes par les rayons UV et/ou les

produits désinfectants utilisés pour le traitement de l'eau de la piscine, est normale et naturelle.

En cas d'échange partiel des lames composant le tablier d'une couverture Roldo et compte tenu de cette décoloration, des différences de teinte entre lames anciennes et lames neuves sont normales et naturelles.

### **Sont exclus de la garantie donnée sur le risque de taches ou de décoloration :**

-Les taches causées par l'utilisation de crèmes solaires bronzantes très richement pigmentées (taches brunes/marrons), par les fumerolles résultant de la combustion d'hydrocarbures (gaz d'échappement de véhicules à moteur, survol d'avions, chaudières à fuel...etc.), par les fumées de cheminées à bois ou par le tannin des feuilles mortes en décomposition.

-La décoloration (et la déformation) des lames, dues à la migration de composants du PVC et consécutive à la mise en place d'une protection d'hiver étanche (couverture, membranes en polyéthylène ou PVC...) venue au contact du tablier (à cause du poids de l'eau supportée).

-Les taches résultant d'un défaut notable d'entretien. Un nettoyage complet des lames doit être effectué, au minimum deux fois par an (voir nos conditions d'exploitation).

-Les taches provenant de la formation de sulfures métalliques, incrustés dans le PVC et résultant de la présence de micro-organismes (bactéries, champignons...) et d'ions métalliques présents dans l'eau de la piscine ou le matériau PVC lui-même.

Ce risque est prévenu en maintenant, en permanence, une parfaite qualité d'eau et en évitant la stagnation au contact de la couverture, de végétaux en décomposition.

## **B GARANTIE SUR LA MECANIQUE**

### **1 Garantie sur le moto réducteur**

Les moto réducteur équipant les couvertures Roldo sont couverts par une garantie de 3 années, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture.

Cette garantie couvre l'étanchéité et la bonne tenue dans le temps du moto réducteur, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures Roldo et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

### **Sont exclus de la garantie donnée sur le moto réducteur :**

-Les dommages résultant de la pénétration d'eau à l'intérieur du moto réducteur, suite à une installation de ce dernier non conforme aux prescriptions de la « notice de pose », à un démontage total ou partiel de celui-ci ou une immersion prolongée.

Les dommages découlant du non respect des normes électriques en vigueur et, notamment, de la norme NF C 15-100 de décembre 2002.

-Les dégâts causés au moto réducteur par la foudre ou sur les surtensions, ce risque étant couvert par le contrat multirisque habitation, généralement souscrit par l'utilisateur de la couverture.

## **NOTA BENE :**

-Il est rappelé que les raccordements électriques du moto réducteur d'une couverture automatique Roldo, doivent être impérativement réalisés par un professionnel qualifié.

### **2 Garantie sur le coffret électrique**

Le coffret électrique équipant les couvertures Roldo est couvert par une garantie de 3 années, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture.

Cette garantie couvre le bon fonctionnement du coffret électrique, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures Roldo et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

#### **Sont exclus de la garantie donnée sur le coffret électrique :**

-Les dommages découlant du non-respect des normes électriques en vigueur et, notamment, de la norme NF C 15-100 de décembre 2002

-Les dégâts ou dysfonctionnements causés au coffret électrique par la foudre, les perturbations électromagnétiques ou les surtensions, ce risque étant couvert par le contrat multirisque habitation, généralement souscrit par l'utilisateur de la couverture.

**NOTA BENE :** il est rappelé que les raccordements électriques du coffret de commande d'une couverture automatique Roldo, doivent être impérativement réalisés par un professionnel qualifié.

### **3 Garantie sur l'axe**

L'axe en aluminium, équipant les couvertures Roldo, est couvert par une garantie de 3 années, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture. Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps de l'axe de la couverture, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures Roldo et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

#### **Sont exclus de la garantie donnée sur l'axe :**

-Les dommages résultant de l'utilisation de produits et/ou de systèmes de traitement des eaux incompatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des axes de couvertures Roldo ou d'une utilisation de ceux-ci non-conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes.

L'attention de l'utilisateur est tout spécialement attirée sur les risques de corrosion de l'axe d'une couverture Roldo, liés à la présence de sel dans l'eau de la piscine combiné ou non à l'utilisation d'un système d'électrolyse.

-Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique non-conforme aux prescriptions contenues dans la notice « conseils d'exploitation ».

#### **4 Garantie sur les flasques, potelets**

Les flasques équipant les couvertures Roldo sont couverts par une garantie de 3 années, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture. Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps des flasques de la couverture, sous réserve que ceux-ci aient été installés selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures Roldo et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

#### **Sont exclus de la garantie donnée sur les flasques :**

-Les dommages résultant de l'utilisation de produits et/ou de systèmes de traitement des eaux incompatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des flasques ou d'une utilisation de ceux-ci non-conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes.

L'attention de l'utilisateur est tout spécialement attirée sur les risques de corrosion des flasques, liés à la présence de sel dans l'eau de la piscine combiné ou non à l'utilisation d'un système d'électrolyse.

-Les dépôts d'oxyde ferrique sur les flasques, résultant de l'oxydation de particules métalliques présentes dans l'eau de la piscine, qui peuvent être éliminés par simple nettoyage.

-Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique non-conforme aux prescriptions contenues dans la notice « conseils d'exploitation ».

### **C GARANTIE SUR LES ACCESSOIRES**

#### **1 Garantie sur la poutrelle préfabriquée**

La poutrelle en aluminium laqué ou inox, équipant les couvertures Roldo, est couverte par une garantie de 3 années, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps de la poutrelle préfabriquée, sous réserve que celle-ci ait été installée selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures Roldo et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

#### **Sont exclus de la garantie donnée sur l'axe :**

Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique non-conforme aux prescriptions contenues dans la notice « conseils d'exploitation » et notamment :

- L'utilisation de la poutrelle comme plongeur
- L'utilisation de la poutrelle et/ou des caillebotis comme passage obligatoire pour entrer ou sortir de la piscine.
- L'application d'une charge, à l'ensemble poutrelle/caillebotis, supérieure à 80Kg/m<sup>2</sup>.



### **3 Garantie sur les caillebotis en bois ou en PVC**

Le caillebotis en bois ou en PVC, équipant une couverture Tot'im, est couvert par une garantie de 1 année, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps du caillebotis en bois ou en PVC, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures TOTIMS et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

**NOTA BENE :** Il est rappelé que le caillebotis en bois ou en PVC a essentiellement une vocation décorative, dans le sens où il vient isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

La charge maximale admissible d'un caillebotis de couverture Tot'im, équipé de lisses en bois ou en PVC, est de l'ordre de 80Kg/m<sup>2</sup>.

Il est également précisé que des différences de teintes parmi les lisses d'un caillebotis en bois sont normales et naturelles.

En cas d'échange partiel des lisses composant un caillebotis en bois ou en PVC et compte tenu de la décoloration progressive de celles-ci et des variations de coloris des lots de matières (bois ou composite) utilisés, des différences de teinte entre les lisses anciennes et lisses neuves sont normales et naturelles.

#### **Sont exclus de la garantie donnée sur les caillebotis en bois ou en PVC :**

Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique Tot'im, non-conforme aux prescription contenues dans la notice « conseils d'exploitation » et, notamment :

- L'utilisation du caillebotis comme plongeur
- L'utilisation du caillebotis comme passage obligatoire pour entrer ou sortir de la piscine
- L'application, au caillebotis, d'une charge supérieure à 80Kg/m<sup>2</sup>

### **4 Garantie sur l'habillage d'une couverture Totem Box**

L'habillage en bois ou en PVC, équipant une couverture Totems Box, est couvert par une garantie de 1 année, prenant effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture.

Cette garantie couvre la bonne tenue dans le temps de sa structure métallique, ainsi que des lisses en bois ou en PVC constituant l'habillage, sous réserve que celui-ci ait été installé selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures TOTEMS BOX et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

#### **NOTA BENE :**

- Il est rappelé que l'habillage, ainsi que les lisses en bois ou en PVC qui lui sont associées, ont essentiellement une vocation décorative, dans le sens où ils viennent isoler les organes mécaniques de la couverture de la vue des baigneurs.

-Il est également précisé que des différences de teintes parmi les lisses d'un caillebotis en bois sont normales et naturelles.

Le démontage de tout ou partie de l'habillage en bois ou en PVC d'une couverture Totem Box entraîne la suspension de la garantie sur le tablier, dans la mesure où celui-ci est constitué de lames translucides solaires (voir paragraphe 1)

-La charge maximale admissible d'un habillage de couverture Totem Box, équipé de lisses en bois ou en PVC, est de l'ordre de 25Kg/m<sup>2</sup>.

### **Sont exclus de la garantie donnée sur l'habillage d'une couverture Totem Box.**

Les dommages découlant d'une utilisation de la couverture automatique totems Box, non-conforme aux prescriptions contenues dans la notice « conseils d'exploitation » et, notamment :

- L'utilisation de l'habillage comme banc ou plongeur
- L'application, à l'habillage, d'une charge supérieure à 25Kg/m<sup>2</sup>

### **5 Garantie sur les parois préfabriquées de séparation**

Les éléments constituant les parois préfabriquées de séparation, équipant les couvertures Tot'im, sont couverts par une garantie de 3 années.

Ces garanties prennent effet à la date de réception de la carte de garantie annexée au présent document et dûment complétée par le client installateur ou, à défaut, au terme d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture.

Cette garantie couvre les parois de séparation préfabriquées, sous réserve que l'installation ait été faite selon les recommandations techniques de la « notice de pose » des couvertures Roldo et qu'il en soit fait une utilisation conforme aux prescriptions des « consignes d'exploitation ».

### **Sont exclus de la garantie donnée sur les parois préfabriquées de séparation:**

-Les dommages résultant de l'utilisation de produits et/ou de systèmes de traitement des eaux incompatibles avec les matériaux utilisés pour la fabrication des éléments constitutifs de la paroi ou d'une utilisation de ceux-ci non-conforme aux prescriptions des fabricants desdits produits ou systèmes. L'attention de l'utilisateur est tout spécialement attirée sur les risques de corrosion de certains éléments constituant un PPS, liés à la présence de sel dans l'eau de la piscine combinée ou non à l'utilisation d'un système d'électrolyse.

-Les dépôts d'oxyde ferrique, résultant de l'oxydation de particules métalliques présentes dans l'eau de la piscine, qui peuvent être éliminées par un simple nettoyage.

-Les dommages découlant d'une notice de la couverture automatique non-conforme aux prescriptions contenues dans la notice « conseils d'exploitation ».

### **6 Garantie d'un an sur la batterie d'un volet**

## **D. APPLICATION DES GARANTIES**

Les différentes garanties couvrant les couvertures Roldo, sont limitées au remplacement ou à la réparation de tout ou partie du matériel reconnu défectueux.

Ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une prise en garantie, à quelque titre que ce soit :

- Les frais de pose et dépose de tout ou partie de la couverture automatique,
- Les dommages et intérêts pour privation temporaire de jouissance, quels que soit le type d'utilisation de la couverture et sa durée d'indisponibilité,
- Les frais pour dommages consécutifs (vidange, produits, eau, chauffage...).

Dans le cas où l'une de ces garanties est invoquée, toutes les mesures doivent être prise, immédiatement, afin de permettre aux techniciens l'identification de la couverture Roldo et la cause du dommage.

Au cas où un technicien s'est déplacé, à la demande du client installateur, sans qu'il y ait matière à faire jouer la garantie, nous nous réservons le droit de facturer les frais de son déplacement.

**NOTA BENE :** l'application de tout ou partie des garanties ci-dessus ne peut, en aucune façon avoir pour effet d'en prolonger la durée.

**Ces garanties ne peuvent être invoquées que (rappel) :**

-Si la couverture Roldo a été transportée et stockée dans son emballage d'origine, à l'abri du soleil et de la chaleur ont été réalisés conformément à la « notice de pose ».

-Si les travaux de génie civil et leur finition (angles, margelles, pièces à sceller, trop plein, régulation de niveau automatique...) ont été réalisés selon les règles de l'art.

-Si la couverture a été installée conformément à la « notice de pose »

-Si la longévité, les performances et les qualités des lames en PVC n'ont pas été compromises par une agression mécanique ou chimique, due à un usage ou à un environnement de matériaux incompatibles avec des composants à base de polychlorure de Vinyle (PVC)

-Si les lames des couvertures translucides solaire n'ont jamais été exposées au soleil, sans être au contact de l'eau de la piscine.

-Si les conditions d'utilisation des couvertures automatiques Roldo, telles qu'elles sont décrites dans le fascicule « consignes d'exploitation », ont été scrupuleusement respectées.

-Si l'installateur professionnel de la couverture Roldo a renvoyé, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de livraison de la couverture, le bon de garantie annexé au présent document, dûment rempli et signé.

Ne sont pas couverts par les différentes garanties ci-dessus exposées, d'une façon générale, tous les dommages causés à une couverture automatique Roldo, pouvant résulter d'une utilisation de celle-ci, en dehors du cadre familial pour lequel elle a été conçue et fabriquée.

Dernière mise à jour : 01/02/16

## BON DE GARANTIE

### Couvertures automatiques Roldo

A retourner à l'adresse suivante  
CAMAROL  
Rue Blaise Pascal  
33370 Artigues près Bordeaux

Date d'utilisation de la couverture :

Couleur du tablier :

PVC blanc ,  PVC gris clair,  PVC gris foncé,  PVC ivoire,  translucide

Type de volet :

Totem DCO moteur avec télécommande

Totem manuel

Totem moteur filaire

Totem batterie

Totem solaire

option Totem-Box

sans habillage ,  habillage bois ,  PVC blanc ,  PVC gris ,  PVC ivoire

ToteMobile moteur filaire

ToteMobile batterie

ToteMobile solaire

Rodeo

TotIM Caillebotis Hors d'eau

TotIM Caillebotis Immergés

### INSTALLATEUR de la couverture

Nom/raison social :.....

Adresse :.....

.....

Code postal :..... Ville : .....

Téléphone :.....

Signature et cachet de l'installateur :

**UTILISATEUR de la couverture**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal :..... Ville :.....

Téléphone :.....

Signature de l'utilisateur (après avoir reçu les consignes d'exploitation que doit lui remettre l'installateur) :